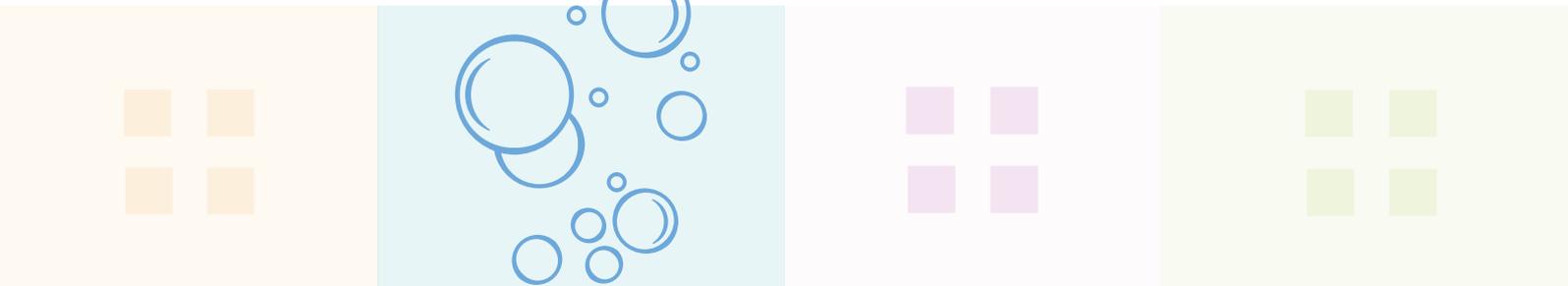


Mon cahier de vacances - paléographie -



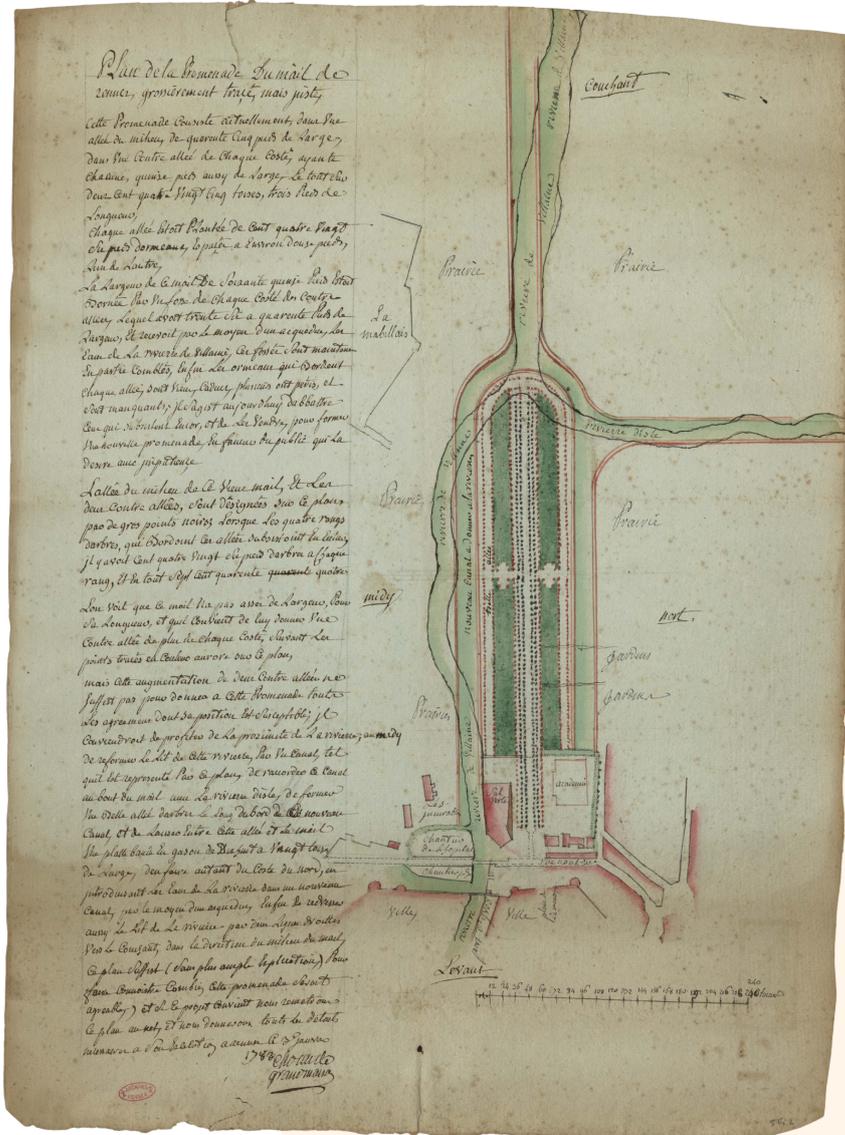
Cet été, plongez dans
l'histoire des écritures
anciennes...

A ARCHIVES
DE
RENNES

Conception : Christelle LEMARCHAND - juillet 2021



Aménagement du Mail



Mes repères :

Archives de Rennes, 5 Fi 12

C'est en 1783, qu'un projet d'aménagement du Mail émerge à Rennes.

Il faudra attendre 1787, pour que toute une allée de tilleuls soit plantée. De quoi satisfaire une nouvelle mode : les promenades !

Achat d'arbres pour l'aménagement du Mail, 1787
 Archives de Rennes, DD 125

104
 1006
 38
 8016 / 504.
 1555 / 11

354
 167
 42
 173.

ce' orléans le 24 7bre 1787

354 / 1570 / 114 / 1320 / 440

1740 1746 1787 / 155 / 93

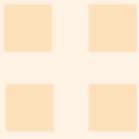
Messieurs

Après le 22 et hier demandé 600
 j'ai recue avec bien du plaisir l'honneur de votre lettre en
 datte du 17 courant je suis, on ne peut plus punie du retard
 de ma première, ce qui ma occasionné de vous en écrire une seconde
 en datte du 21 courant, vous me marquez que les Messieurs administra^{teurs}
 ont enfin décidé de replanter le mail de Rennes j'en suis charmé rapor^{ter}
 à la beauté et bonté de mes thiculle vous me ditte quil en faudra
 500 pieds je craindrais que ce nombre ne ferait pas suffisant pour
 remplir cet objet car vous savez mieux que moi que ces forte d'arbres
 se plante plus pres à pres que les ormes, d'ailleurs il en faudrait
 toujours, une petite quantité pour mettre à la nourrice pour remplacer
 au cas quil viendrait à en manquer quel que, si je vous fait cette
 observation, cest que ayant vendue le surplus des 500 que vous me demandé
 demandé je ne pourrai plus vous en fournir de semblable dans la suite
 car il n'y en a pas de semblable dans ce pays icy le nombre de ce que vous
 demandé fournie il en manquera encore 200 pour ce qui est de la
 grosseur elle sera de sept à huit pouces de circonférence et neuf
 à dix pieds de hauteur, je vous observe quil me faudra couper
 les branchages de la tete autrement on ne pourrai les charger sur les
 voiture; j'espère arriver à Rennes dans la fin du mois de novembre
 avec les thiculle que vous me demandé, pour ce qui est du prix je
 croy ne pourrai mieux faire que de m'en raporter au connoissance
 et lumierre de ces Messieurs du bureau de la ville ainsi qu'au vostres
 auquel je me conformeré toujours, car dans ces sentiment que j'ai
 l'honneur d'estre avec bien du respect

je vous prie de m'honorer
 d'un mot de réponse

Messieurs

Et votre tres humble obissant
 serviteur Etienne Levesque



Transcription

D'Orléans, le 24 7bre 1787

Monsieur,

Répondu le 29 et lui en demandé 600

J'ai reçue avec bien du plaisir l'honneur de vostre lettre en datte du 17 courant je suis on ne peut plus punie du retard de ma première, ce qui m'a occasionné de vous en écrire un seconde en datte du 21 courant. Vous me marqué que les messieurs administrateurs sont enfin décidé de replanté le mail de Rennes, j'en suis charmé raport à la beauté et bonté de mes thieulle. Vous me ditte quil en faudra 500 pieds, je craindrait que ce nombre ne serait pas sufisant pour remplirre cette objet car vous scavé mieux que moy que ces sorte d'arbres se plante plus pres à pres que les ormes, d'aillieurs il en faudrait toujours, une petite quantité pour mettre à la nourice, pour remplacer au cas qu'il viendrait à en manquer quelqun. Si je vous fait cette observation, c'est que ayant vendue le surplus des 500 que vous me demandé demandé je ne pourai plus vous en fournir de semblable dans la suite car il n'y en a pas de semblable dans ce pays icy le nombre de ce que vous demandé fournir, il m'en restera encorre 200. Pour ce qui est de la grosseur, elle sera de sept à huit pouces de circonférence et neuf à dix pieds de hauteur. Je vous observe qu'il me faudra couper les branchages de la tête autrement on ne pourai les chargés sur les voiture. J'espère arrivé à Rennes dans la fin du mois de novembre avec les thieulle que vous me demandé. Pour ce qui est du prix, je croy ne pouvoir mieux faire que de m'en raporté au connaissance et lumierre de ces messieurs du bureau de la ville, ainsi qu'au vostres auquel je me conformeré toujours. Ces dans ces sentiment que j'ai l'honneur d'estre avec bien du respect,

Messieurs,
Votre très humble obéissant
serviteur. Etienne Levacher

En marge :
Je vous prie de mohoré
d'un mot de réponce



Lettre patente du roi Louis XV

Mes repères :

Une lettre patente était sous l'Ancien Régime un acte législatif émis par le souverain, rendant public et opposable à tous un privilège, un droit.

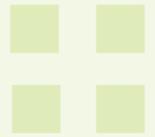
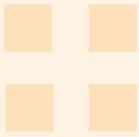
Préparées par le Conseil du roi, les lettres patentes correspondent dans le droit français contemporain aux règlements d'administration publique ou aux décrets pris en Conseil d'État.

Des foires à Rennes ?

Très tôt, dans les villes ou les bourgs, se tiennent des foires agricoles, commerciales, militaires, etc. Ces foires se déroulent sur un champ de foire, appelé également foirail, espace libre et réservé à ces usages.

À Rennes, comme dans d'autres grandes villes, différents endroits accueillent ces manifestations.

Par cette lettre, le roi Louis XV autorise la tenue d'une sixième foire à Rennes, place Sainte-Anne, et d'un marché de chevaux et bestiaux place du Vieux-Cours.



Transcription

Lettres pattentes sur deux
arrêts du conseil portant établissement
d'une sixieme foire et d'un marché
dans la ville de Rennes
20 juillet 1731

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à nos
amés et féaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement de Bretagne, salut. Nos amés et féaux les
maires
et échevins de no[t]re ville de Rennes nous ont fait remontrer que par arrêt de no[t]re conseil du premier aoust
mil sept cens trente nous leur avons permis pour les causes contenues en leur requête insérée aud[it] arrêt de
faire tenir
chaque année par augmentation une sixième foire dont l'ouverture se fairoit le lundy devant le dimanche gras
de l'année lors prochaine mil sept cens trente un, qui finiroit le premier lundy de caresme ; que cette foire se
tiendroit dans
la place de S[ain]te-Anne de lad[ite] ville en la manière accoutumée et pour les marchandises seulement. Nous
avons de plus permis qu'il seroit tenu à l'avenir le mardy de chaque semaine un marché de chevaux et bestiaux
dans la place du Vieux-Cours
où se tiennent ordinairement les foires ; que par un second arrêt du vingt-deuxième may dernier, nous avons
ordonné que cette sixième foire seroit à l'instar des au[t]res foires cy-devant établies en lad[ite] ville de Rennes,
qu'elle tiendroit
tant pour les marchandises que pour les chevaux, bœuf et au[t]res bestiaux : sçavoir pour les marchandises
seulement dans la place de S[ain]te-Anne et pour les bestiaux dans la place du Vieux Cours. Voulant au
surplus que l'arrêt
de no[t]re conseil du premier aoust mil sept cens trente soit exécuté selon sa forme et teneur et que sur les
deux arrêts toutes lettres nécessaires seroient expédiées que lesd[its] maires et échevins et habitans nous ont
très humblement
supplié de leur vouloir octroyer. À ces causes voulant favorablement traiter les expans de l'avis de no[t]re
conseil, qui a veu lesd[its] arrêts rendus en iceluy les premier aoust mil sept cens trente et vingt-deux
may de la présente année cy attachés sous le contre-scel de no[t]re chancellerie. Conformément à iceux, nous
avons auxd[its] exposans permis et par ces présentes signées de no[t]re main, permetons de faire tenir en
lad[ite] ville

chaque année par augmenta[ti]on une sixième foire dont l'ouverture se fera le lundy devant le dimanche gras et qui finira le premier lundy de Caresme ; a ordonné et ordonnons que lad[ite] foire sera à l'instar des autres foires cy-devant établies en lad[ite] ville, qu'elle se tiendra tant pour les marchandises que pour les chevaux et bestiaux, sçavoir pour les marchandises seulement dans la place de S[aint]e-Anne et pour les chevaux, bœuf et au[t]res

bestiaux dans la place du Vieux Cours. Avons en outre permis et permetons aux dits exposans par lesdites présentées signées de notre main de faire tenir le mardy de chaque semaine un marché de chevaux, boeux et autres bestiaux dans lad[ite] place du Vieux Cours où se tiennent ordinairement les foires. Sy vous mandons que ces présentes vous fassiez registrer, lire et publier partout où besoin sera et de leur contenu faire

jouir et uzer les exposans pleinement, paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles, empechemens contraires, car tel est no[t]re plaisir. Donné à Fontainebleau, le vingtiesme jour du mois de juillet, l'an de grâce mil sept cens trente un et de no[t]re le seizieme.

Louis

Par le Roy
Phelippaux



Visite du duc et de la duchesse de Chaulnes

Mes repères :

Un système monétaire différent

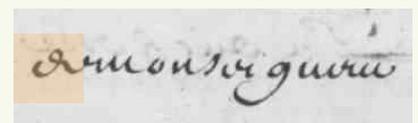
Ce document nous montre un système monétaire différent d'aujourd'hui. Sous l'Ancien Régime, l'unité de compte est la livre tournois (abrégée "lt") et ses divisions : le sou (1 livre = 20 sous) et le denier (1 livre = 240 deniers).

Une écriture en plein mutation...

L'écriture aussi est différente. Ici, la graphie se trouve à mi-chemin entre deux grands styles d'écriture : le gothique cursif et l'écriture à la française.

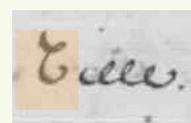
Avant de vous lancer, un dernier conseil de lecture !

Le mot "de" à la graphie bien particulière :

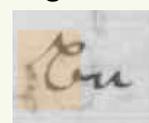


de monseigneur

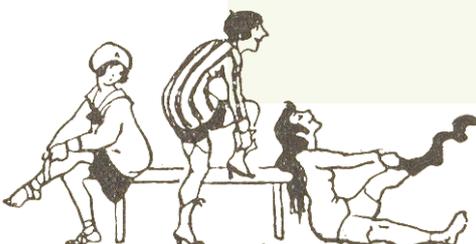
Les lettres "u" et "v" à bien distinguer :



ville



un



Consultez un autre extrait de ce document dans la frise chronologique "[Archives au féminin](#)".

État des dépenses pour le logement du duc et de la duchesse de Chaulnes, 1676.

Archives de Rennes, CC 457

49 151
50, 151

Le premier Jun 1676

Pour le logement de monseigneur le
duc d'Anjou & de madame
Comtesse de Chaulnes & de son
grand d'Anjou & de son
monseigneur le
duc & madame la duchesse arrivés
en cette ville. Il fallut faire un
grand travail de bagages & de
la fin de la chambre pour

Boiffes
49 151

Lequel payé en étoffe xith, pour la
façon et boucler y attacher et
glisser grandeur 4th 5th, pour une grande
galle et fait et pour gros pitou
3th 10th pour en autre moyen redou
et boule et boulevé en doublage
en procédant devant et devant
Coster et l'autre finitio, façon
et boucler, galle et fait, et pitou
4th 10th. Le tout ————— 24th 5th

Pour une Table pour propre en la
Chambre, remonter guir. Le tout et
pour deux mois de louage à raison
de 5th par semaine ————— 5th

Pour une grande paire de pressoir et
bois. envoyé à deux battants pour
renfermer les habits emmaillés
La charge à vos semaines * ————— 6th

Pour avoir fait rendre sur lincoux
sur le Citrail de la Bibliothèque.
pour parer pour Chalouin, y avoir
fait attacher des boulevés, y fait
faire des pitous, pour des ficelles
et pour Louage, deux articles
Lincoux furent composés en plusieurs
endroits ————— 8th 10th

1645

43 156

Bretagne
moyen
à 8 m
papier
feuille



Dans la salle du son Vue Tapissaye
de Gaudes l'ice nouvelle à 12^{tt} par
Chaque moue Et pour l'ordr Comp
deux moue _____ 24^{tt}

Deux doukains et Chaux Couvées
Comptes brodés à raison de
9^{tt} l'adoukain de couleur fait _____ 32^{tt}

Pour une grande Table Comptes de
grande Tapie de couleur à 4^{tt} 10^s _____ 9^{tt}

Dans l'alcove au costé de la
salle en grande miroir doré à 4^{tt}
_____ 8^{tt}

Une petite Table de bois pour
deux qu'on donne à 4^{tt} 5^s par an
_____ 4^{tt} 10^s

Dans la Vestibulle au bout de l'alcove
quatre parois de Tapissaye en apertomages
avec deux autres Tenters plus grandes
mises tant esla Chapelle cum au
qu'on s'en servent pour En la salle
pour faire manger. Les officiers et
gardes de Monsieur le Duc de
Tapissaye font trois Tenters
à raison de 9^{tt} Chaque Tent par
chaque moue fait pour l'ordr de
moue _____ 54^{tt}

nécessaire

131^{tt} 10^s

Pour Engrance Table ou Buffet mix
En Lagrance Salle. On gardon a
40s 2 4th

Pour avoir fait faire L'Armoire pour
la Lagrance Salle. Et pour y fournir
œuvre romain Et le Lou paye 21th 10s

Pour deux paillasse Et deux matelas
fournie aux gardon Et deux pindant
Les deux ceux moue paye 4th 10s

Pour La Chambre de mademoiselle
de mureux En lit de drap rouge.
avec sa couverture Et deux coussins
garnis de frange Et soye crepée avec
tout L'Armoire du lit a 12th par
moue fait 24th

Une Tapissaye de fauch lice en
par somagnie. Toute nui faite a 12th
par moue 24th

Une douzaine de Chaises de bois
de houx a 15s 15th

Une Table Et deux guerdons en
45s 4th 10s

Un grand tapis de Turquie a 60s 6th

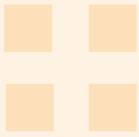
Un miroir de verre a six ans
solide 6th

Coiffes
92th 10s



Tu parais d'amour, et deus, en un fuy
 a 30 ff 3 ff

Danse la chanbre acoste avec
 remede mouelle remurint en
 couchoit la remouelle Tu Lis
 gain a 2 ff par moue a 16 ff



Transcription

Le premier juin 1676

Pour le logement de monseigneur le duc dans le manoir

Comme les chaleurs estoient extrêmement grandes dans le commencement du mois de juin que monseigneur le duc et madame la duchesse arrivèrent en cette ville, il fallut faire un grand rideau de bergame neufve à la fenestre de leur chambre pour

lequel payé en etoffe XI [livres] ; pour la façon et boucles y attachées et filets pendans 45 s[ols] ; pour une grande gaulle de fert et deux gros pitons 3 [livres] 10 s[ols] ; pour un autre moyen rideau de toille de couleur en doublage du précédant servant de l'un des costés de la dite fenestre. Façon, boucles, gaulle de fert et pitons 7 [livres] 10 s[ols]. Le tout 24[livres] 5 s[ols]

Pour une table très propre, en la chambre de monseigneur le duc et pour deux mois de louage à raison de 50 sols pour mois 5 [livres]

Pour une grande paire de presses de bois de noyer à deux battans pour renfermer les habits de madame la duchesse à 60 s[ols] par mois 6 [livres]



Pour avoir fait tendre huit linceux sur le titrial de la bibliothèque pour parer les chaleurs, y avoir fait attacher des boucles, y fait faire des pitons, fourni de ficelle et pour louage, deux desquels linceux furent rompus en plusieurs endroits 8 [livres] 10 s[ols]

Dans la salle du jeu une tapisserie de haulte lice neufve à 12 [livres] par chasque mois, et pour ledit temps de deux mois 24 [livres]

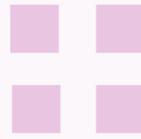
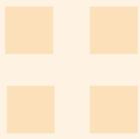
Deux douzaines de chaizes tournées couvertes de broderie à raison de 8 [livres] la douzaine par mois, fait 32 [livres]

Pour une grande table couverte d'un grand tapis de Turquie à 4 [livres] 10 s[ols] 9 [livres]

Dans l'alcosve au costé de la dite salle, un grand miroir dorré à 4 [livres] cy 8 [livres]

Une petite table de bois paint avec deux guéridons à 45 s[ols] par mois cy 4 [livres] 10 s[ols]

Dans le vestibulle au bout de l'alcosve quatre pièces de tapisseries à personnages avec deux autres tentes plus grandes mises tant en la chapelle du manoir qu'au retranchement fait en la salle pour faire manger les officiers et gardes de monseigneur le duc lesq[ue]lles tapisseries font trois tentes entières à raison de 9 [livres] chasque tente par chacun mois, fait pour lesdits mois 54 [livres]



Pour une grande table ou buffet mis
en la grande salle des gardes à
40 s[ols] cy 4 [livres]

Pour avoir fait faire le retranchement
de la grande salle et pour y fournir
œuvre de main Et [...] l'on paye 4 [livres] 10 s[ols]

Pour deux paillaces et deux matelats
fournis aux gardes de service pendant
les dits deux mois payé 4 [livres] 10 s[ols]

Dans la chambre de mademoiselle
de Murinet, un lit de drap rouge
avec sa courtepointe et doubleure
garni de frange de soyes crespée avec
tout le reste du lit à 12 [livres] par
mois fait 24 [livres]

Une tapisserie de haucte lice à
personnages toute neufve à 12 [livres]
par mois 24 [livres]

Une douzaine de chaizes brodées
à fleurs à 7 [livres] 10 s[ols] 15 [livres]

Une table et deux guéridons à
45 s[ols] 4 [livres] 10 s[ols]

Un grand tapis de Turquie à 60 s[ols] 6 [livres]

Un miroir dorré à soixante
sols 6 [livres]

Une paire d'armoires à deux ouvertures
à 30 s[ols] 3 [livres]

Dans la chambre à costé de celle
de mademoiselle de Murinet où
couchoit sa demoiselle, un lit
garni à 8 [livres] par mois cy 16 [livres]



XVe siècle
niveau difficile
++



Visite d'un émissaire de Bourgogne

Mes repères :

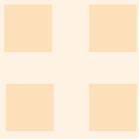
Depuis les années 1470, les tensions s'accroissent entre le roi de France et les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Pour contrer les ambitions de puissance de Louis XI, François II duc de Bretagne, cherche des alliances pour renforcer l'autonomie bretonne.

C'est dans ce contexte qu'en avril 1474, est reçu un émissaire de Charles le Téméraire de Bourgogne à la cour de Bretagne.

Le document ci-après est un document comptable. Il détaille les dépenses effectuées pour l'organisation d'un banquet à l'occasion de la venue de cet envoyé. Plusieurs éléments sont à remarquer : l'abondance des plats, le pain qui constitue le cœur du repas, la présence de vin et de viandes et l'absence des légumes.

Dans le système médiéval, les aliments n'ont pas tous la même valeur culturelle : on les classe à l'intérieur d'une hiérarchie qui mène de la terre au ciel. Ainsi, les légumes sont plutôt réservés aux paysans, alors que les volatiles apparaissent comme des mets distinctifs : ils peuvent voler et se trouvent ainsi placés au-dessus des autres animaux !

Un indice ? Le coût des aliments est écrit en chiffres romains !



Transcription

Misse faicte par Pier[re] Bouaisguérin et Jeh[a]n de (...) L(...)nde miss[eurs]
 de ceste ville de Renn[es] pour avoir fait le diner en fes(...)nt le(...)
 des deniers de lad[ite] ville de Rennes, présans mons[eigneu]r lesc(...) Hervé
 Garlot émis[saire] des... de mons[eigneu]r de Bour[og]ne, en la compaignie du lieutenant et des bo[u]rgeoy[s].
 Fait le XIIe jour de avril l'an mil IIII c[en]t LXXIIII après pasque.

Et premier

| | |
|--|---|
| En pain | XX s[ous] |
| En vin blanc et vin claret | XLV quartes XLV s[ous] |
| Item po[u]r deux douzaines de poulez | XXIIII s[ous] |
| Item po[u]r deux douzaines de lapereaux | XXII s[ous] VI d[eniers] |
| Item po[u]r VI chapons à | II s[ous] VI d[eniers] la pièce XV s[ous] |
| Item po[u]r deux chevreaux | XI s[ous] VIII d[eniers] |
| Item po[u]r deux fesans | VI s[ous] VIII d[eniers] |
| Item po[u]r deux douzaines de pigeons | XXIIII s[ous] |
| Item po[u]r deux levraz | IIII s[ous] |
| Item po[u]r mouton, beuff et veau et lart | XLII s[ous] VI d[eniers] |
| Item pour sucre pouldre fine et pouldre à potaige et clou de giroufle, saffran et alemandes dragée perlée, ris, ypoucras et po[u]r le moistier | LXX s[ous] |
| Item po[u]r beure à metre en quatre tartres | V s[ous] |
| Item po[u]r la faczon des tartres | XII s[ous] VI d[eniers] |
| Item po[u]r la panie ducuen | V s[ous] |
| Item po[u]r belle chere | XX s[ous] |

So[m]me XVI l[ivres] VII s[ous] X d[eniers]

Signatures

Nous contacter : www.archives.rennes.fr ou 02 23 62 12 60

